

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi 4 novembre 2003, p. A4

Éducation

Plagier, c'est frauder!

Les HEC veulent revaloriser l'intégrité

Chouinard, Marie-Andrée

L'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) a mis en place une campagne de sensibilisation au plagiat et à la fraude pour réduire l'incidence du phénomène et replacer «l'intégrité» au coeur des valeurs du futur monde des affaires.

«Copier, c'est plagier! Plagier, c'est frauder!», a-t-on placardé sur les murs de HEC Montréal depuis le début du mois d'octobre, tel que le rapporte le dernier numéro de la revue Forum de l'Université de Montréal.

«Ce n'est pas qu'on soit face à une recrudescence du plagiat chez nous», explique Daniel Racette, directeur des programmes à HEC Montréal. «À l'heure actuelle, on entend beaucoup parler d'entreprises qui ont triché ou fraudé, et nous voulons remettre la valeur de l'intégrité en avant.»

Les cas de fraude et de plagiat existent bel et bien à l'école, comme dans l'ensemble des universités, d'ici ou d'ailleurs. Avec Internet, qui a facilité l'accès à une manne d'informations, les travaux d'étudiants peuvent être reproduits en tout ou en partie avec une aisance déconcertante, quelques allers et retours sur un moteur de recherche tel Google en faisant foi.

L'an dernier, les HEC ont ainsi recensé 26 cas de fraude impliquant une quarantaine d'étudiants. «Nous n'avons pas de données nous permettant de dire si c'est en hausse», explique M. Racette. Avec ces étudiants, le règlement de l'école a dû être appliqué - un gros zéro sur la copie ou même le cours; dans un ou deux des cas, puisqu'il s'agissait d'une récidive, on a dû procéder au renvoi de l'école.

Reproduire des documents sans faire mention de la source, utiliser du matériel non autorisé pendant la rédaction d'un examen ou faire usage du travail d'une autre personne font partie des pratiques frauduleuses inacceptables. «Ce n'est pas toujours facile à déceler», convient toutefois M. Racette, qui précise que les anglophones détiennent une longueur d'avance en matière de repérage des «fraudeurs».

Aux États-Unis et dans la communauté universitaire canadienne anglophone, on a décidé en effet d'utiliser les armes électroniques des étudiants en les retournant contre eux: devant la prolifération de sites Internet invitant les étudiants à verser quelques liasses de dollars contre rédaction d'un travail plagié, d'autres sites tels «turnitin.com» sont nés, faisant précisément le contraire. Des profs méfiants peuvent ainsi soumettre des travaux à

l'entreprise, qui se charge d'en évaluer le contenu: l'incidence du «plagiat» est calculée en pourcentage et confirme ou infirme les soupçons du professeur.

«Côté francophone, les ressources ne sont pas aussi sophistiquées», explique M. Racette, qui souligne l'important obstacle que constitue la difficulté de repérer les passages plagiés pour un professeur. En traduisant de l'anglais au français, certains étudiants habiles peuvent en effet échapper à la vigilance des correcteurs.

HEC Montréal insiste dans sa campagne sur l'importance que revêt un usage intègre de l'information en cours de formation. «Il ne faut pas sous-estimer les conséquences du plagiat», rapporte le site mis en place par l'école à l'occasion de sa campagne de sensibilisation. «Il s'agit d'un acte frauduleux et passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'école. [...] Votre avenir en dépend.»

L'usage de l'ordinateur portable - un outil indispensable pour accéder à l'école - peut faciliter l'accès au matériel disponible sur Internet. «La tentation est peut-être plus grande», admet M. Racette, qui croit qu'en sensibilisant ainsi les étudiants et professeurs, on diminuera justement les tentations.

© 2003 *Le Devoir*. Tous droits réservés.

Doc. : news-20031104-LE-39787

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© [2001 CEDROM-SNI](#)